

Délibération du Conseil d'Administration n° 31-21
Séance du mercredi 28 juillet 2021

Rendue exécutoire le

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le mercredi 28 juillet 2021 à 14h30 en présentiel au 2 Boulevard de l'Oise à Cergy-Pontoise et par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

PRÉSENTS :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente, en présentiel
M. Patrick BAQUIN	Administrateur, en présentiel
M ^{me} Josette BEGUIN	Administratrice, en présentiel
M. Daniel BLANC	Administrateur, en visioconférence
M ^{me} Brigitte CHARLOTEAUX	Administratrice, en visioconférence
M ^{me} Odile DROUILLY	Administratrice, en présentiel
M ^{me} Sabrina ECARD	Administratrice, en présentiel
M. Xavier HAQUIN	Administrateur, en présentiel
M. François HANET	Administrateur, en visioconférence
M. Raoul JOURNO	Administrateur, en présentiel
M ^{me} Nadia METREF	Administratrice, en présentiel
M ^{me} Dominique NEVEU	Administratrice, en présentiel
M. Christophe NOELETTE	Administrateur, en visioconférence
M ^{me} Tatiana PRIEZ	Administratrice, en visioconférence
M. Alexandre PUEYO	Administrateur, en visioconférence
M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice, en présentiel
M. Pascal TISSERAND	Administrateur, en visioconférence
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur, en présentiel
M ^{me} Sandra YAKOWENKO	Administratrice, en visioconférence
M. Ramzi ZINAOU	Administrateur, en présentiel

20 présents

ABSENTS/EXCUSES ayant donné pouvoir :

M. Christian DIDELET	Administrateur, ayant donné pouvoir à M. Raoul JOURNO
M. Georges MOTHON	Administrateur, ayant donné pouvoir à M. Xavier HAQUIN

2 absents ayant donné pouvoir

ABSENT :

M. François VERGUS	Administrateur
--------------------	----------------

1 absent

ASSISTAIENT EGALEMENT :

M ^{me} Séverine LEPLUS	Directeur général, en présentiel
M. Bruno AGEZ	Commissaire aux comptes, en visioconférence
Mme Josette DEROUX	Représentant le Commissaire du gouvernement, en visioconférence
M ^{me} Coryse VANDECASTEELE	Représentant le Conseil départemental du Val-d'Oise, en visioconférence

SERVICES INTERNES VOH EN VISIOCONFERENCE :

M. CAVITTE, Mme POINLANE, M. CLAUDE, M. CARMIER, Mme BELHOUL

Objet : Autorisation de signature d'une convention réglementée au regard de l'article L 423-10 du Code de la Construction et de l'Habitation

Vu l'article L 411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation autorisant les organismes d'habitation à loyer modéré à se rendre des services entre eux pour les besoins de leurs activités ;

Vu l'article L 423-10 du Code de la Construction et de l'Habitation visant les conventions dites « réglementées » dont la signature est soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration ;

Vu le projet de convention de gestion par Val d'Oise Habitat du contentieux de recouvrement des impayés locatifs de Val Paris Habitat ci-après annexé.

Vu l'article L 423-11-2 du Code de la Construction et de l'Habitation rappelant que les « intéressés » à la convention dite « réglementée » ne peuvent prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré dans les conditions de l'article L423-11-2 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- **AUTORISE** le Directeur général à signer la convention de gestion du contentieux de recouvrement des impayés locatifs annexée à la présente délibération.

Approuvé à la majorité

2 abstentions : Mme Brigitte CHARLOTEAUX, M. Christophe NOLETTE

Ne prennent pas part au vote : M. Xavier HAQUIN, M. Patrick BAQUIN, M. Raoul JOURNO, Mme Dominique NEVEU.

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**



Marie-Christine CAVECCHI